



Règlement d'Ordre Intérieur de L'École à Ciel Ouvert ASBL pour les parents

1. La relation entre les parents, leur enfant, et L'École à Ciel Ouvert, est basée sur une relation de confiance appelé « le triangle de confiance ». Celle relation a pour objectif d'assurer un développement personnel et pédagogique harmonieux pour l'enfant.
2. Chaque enfant est attendu à l'heure à l'école, entre 8h30 et 9h, et sera récupéré les lundis, mardis, jeudi et vendredis après les cours à 15h30, le mercredi à 12h. Pour tout retard éventuel, merci de nous prévenir via le téléphone de l'école.
3. La garderie commence à 15h45 les lundis, mardis et jeudis, et prend fin à 17h30.
4. Si un parent le souhaite, il peut prendre rendez-vous avec l'instituteur de son enfant via le mail ou le téléphone de l'école.
5. Le minerval est à payer au plus tard un mois à l'avance, et ce, durant 10 mois. Le premier minerval valide uniquement l'inscription de votre enfant et est déduit pour le mois de juin suivant.
6. Aucun parent ne s'autorisera à interpellé un autre enfant que le sien. En cas de problème avec un autre enfant ou parent, chacun sera prié de prévenir la direction.
7. L'école décline toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels, apportés de la maison.
8. Aucun parent n'est autorisé à rester en classe durant les cours. La classe est l'espace privé des enfants avec leur(s) instituteur(s). Les parents y seront conviés lors de portes ouvertes ou lors de moments de rencontre.
9. Chaque excursion est annoncée à l'avance. Ces activités ne sont pas obligatoires. Notez que toutes les visites/sorties sont abordées en classe, et qu'elles font donc partie du collectif de la classe et du cursus scolaire au sein de L'École à Ciel Ouvert—Elles nécessitent en général un supplément financier pour le transport et le coût de la visite.
10. Les élèves n'ont pas le droit de circuler seuls dans le parking. Chaque enfant doit être accompagné de la personne venant le récupérer jusqu'à l'intérieur de la voiture de cette personne dont il est sous la responsabilité dès que celle-ci est venu le chercher à la porte de sa section.
11. Il existe une communication interne entre les parents et l'école via WhatsApp. Cette communication permet un partage de photos et de vidéos des enfants dans le cadre des activités de l'école. Elle doit rester privée, dans un climat de respect mutuel et de bienveillance.
12. Au sein de l'école, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de **10 km/h**.
13. Les montres connectées sont interdites au sein de l'école. Les téléphones sont vivement déconseillés au sein de l'école. Toutefois, si un enfant devait en posséder un, celui-ci devrait rester éteint dans le cartable et les professeurs devraient en être informés par les parents.

N.B. : Ce R.O.I. est remis à jour chaque année et disponible sur le site de l'école.

Règlement d'Ordre Intérieur de L'École à Ciel Ouvert ASBL pour les enfants

1. Je respecte les règles de ma classe.
2. Je reste poli et je respecte toutes personnes rencontrées sur les lieux de l'école. J'adopte une attitude responsable et réfléchi.
3. J'arrive à l'heure à l'école ; entre 8h30 et 9h00. Au-delà, je suis considéré en retard.
4. Je ne dépasse pas les limites de la cour de récréation annoncée par les professeurs.
5. Je peux grimper aux arbres en restant en-dessous de 2 mètres de hauteur, avec l'autorisation et la surveillance d'un professeur. Je m'assure d'abord que l'arbre n'est ni trop jeune, ni pourri ou mort, et qu'aucun autre enfant se trouve en-dessous de l'arbre.
6. Je me respecte, je respecte les autres, et je respecte la nature.
7. Je respecte les animaux de l'école.



8. J'utilise les poubelles adéquates pour y jeter mes déchets (PMC, papiers, organique...)
9. Quand la récréation est finie, au signal sonore, je récupère mes affaires et je range les jeux à l'endroit prévu à cet effet.
10. Je n'apporte pas de montre connectées à l'école. Si j'ai besoin d'un téléphone portable, j'en conviens avec mes parents et mes professeurs, et je le garde éteint dans mon cartable.
11. Dans l'école, je me déplace calmement, sans courir, et je laisse passer les plus petits.
12. J'informe mon professeur lorsque je me rends aux toilettes ou lorsque je vais boire (lors des cours en classe ou dehors, et durant la récréation).
13. Après avoir utilisé les toilettes, je tire la chasse et je me lave les mains.
14. A 15h30, mon professeur me prévient lorsque la personne qui vient me chercher est présente. Je reste toujours à côté de cette personne qui m'accompagne jusqu'à la voiture pour rentrer chez moi.
15. Lors de sorties scolaires, je respecte les personnes que je rencontre et le matériel utilisé. Je suis responsable.
16. En cas de problèmes, les adultes, professeurs ou surveillants, sont toujours présents pour m'aider à résoudre un conflit. Je n'hésite pas à en parler le plus vite possible.

Conséquences en cas de non-respect du R.O.I.

Si je commets une erreur vis-à-vis de ce règlement, mes parents en seront informés. En cas de répétition ou de faute grave, une réunion sera organisée afin de décider des solutions à mettre en place.

La direction se réserve le droit de déterminer la sanction appropriée, voire de prononcer une éventuelle fin de scolarisation au sein de notre établissement.

Ce Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) est mis à jour chaque année et reste disponible sur le site de l'école.